

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

OBJET : Charte Accueil Information Orientation Accompagnement (AIOA)

Le dispositif des Maisons de la Formation Professionnelle (MFP) initié par le Conseil Régional de Bretagne en mai 2005 a pour objectif de favoriser l'accès à la formation pour tous et tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire de la région, notamment grâce à une meilleure information de l'ensemble des publics.

La mise en réseau des acteurs de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement en matière de formation professionnelle constitue le principe fondateur des MFP afin de garantir cet accès à l'information . Une charte commune prenant acte de l'adhésion des six réseaux partenaires de la Région a été signée fin 2006, entre :

- le Conseil Régional
- le Rectorat
- l'ANPE
- l'Association Régionale des Missions Locales
- le FONGECIF (Fonds de Gestion du Congé Individuel de Formation)
- le CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse)

La déclinaison de cette charte commune d'engagement au niveau du Pays de Lorient va permettre d'étendre le réseau en y associant les structures locales souhaitant s'engager dans le dispositif, ou le cas échéant d'officialiser un réseau informel existant.

La ville de Plœmeur a été sollicitée pour souscrire à cet engagement commun en signant la charte AIOA pour son Point Accueil Emploi (PAE) et son Point Information Jeunesse (PIJ), selon les termes du projet de charte d'engagement des structures locales et de la charte d'engagement des Réseaux Régionaux (cf. documents joints).

Le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager dans le dispositif AIOA et de l'autoriser à signer la charte.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « EMPLOI, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, COMMERCE, ARTISANAT, AGRICULTURE ET PECHE », après en avoir délibéré,

- APPROUVE la charte Accueil Information Orientation Accompagnement ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint Délégué pour accomplir les différentes formalités.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Loïc LE MEUR